



N° 19.14
LIGNE DE TRESORERIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : Signature d'un contrat pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Centre Est

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,
Le bureau dûment convoqué le 22 mars 2019
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 08/13 du 14 mai 2008
S'est réuni en session ordinaire au SMND
Sous la présence de Monsieur JOURDAIN

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 5

PRESENTS :

Monsieur JOURDAIN Jean-Pierre
Madame BIDARD Pascale
Monsieur BERNARD Marc
Monsieur BOSCH Jean-Marie
Monsieur CASTAING Patrick

EXCUSE :

Monsieur LOVET Jean-Pierre

Il est exposé :

Afin de pouvoir mobiliser les fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de besoins ponctuels de trésorerie, notamment dans le cadre du paiement des factures du traitement des OM et des salaires et/ou dans le cas où les contributions n'ont pas été versées par les EPCI, il est opportun de recourir à l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès d'un organisme bancaire.

Au terme de la consultation lancée, il est proposé de contracter auprès du Crédit Agricole Centre Est, une ligne de trésorerie selon les conditions suivantes :

Objet : financement des besoins de trésorerie liés au budget principal en section de fonctionnement,

Montant : 500 000 €

Durée : 12 mois

Taux d'intérêt : moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois (E3M) assortie d'une marge de 0.70 %

Taux plancher : marge soit 0.70 %

Commission de réservation : 0.10 % du montant global de la ligne soit 500.00 €

Type d'amortissement : capital IN FINE

Périodicité des intérêts : intérêts payables à terme échu chaque trimestre civil

Le bureau après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide :

. D'accepter la proposition financière du Crédit Agricole Centre Est pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € selon les conditions citées ci-dessus,

. D'autoriser le président à signer, au nom et pour le compte du SMND, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 27 mars 2019

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président



Par délégation
Mme BOIBARD Pascale,
Vice-Présidente